



Conditions générales de vente

1. Principes généraux

- Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre *Clarisse Freyssinet* (prestataire de services) et ses clients.
- Tout devis signé vaut acceptation sans réserve de ces dernières par le client.
- Celles-ci peuvent être révisées à tout moment et sans préavis par *Clarisse Freyssinet*.

2. Prestations

- *Clarisse Freyssinet* propose des prestations d'écrivain public (rédaction, réécriture, saisie, etc.) à des particuliers et des professionnels, qui sont détaillées sur le site : www.ecrirevosmots.com
- Elle se réserve le droit de refuser toute prestation contraire à son éthique ou aux lois en vigueur.
- *Clarisse Freyssinet* est tenue à une obligation de moyens, non à une obligation de résultat.

3. Devis

- Tout travail d'écriture fera l'objet d'un devis préalable gratuit qui détaillera la nature de la prestation, son délai, les modalités de règlement, de livraison, ainsi que le coût total de la prestation.
- La signature du devis, accompagnée de la mention « Bon pour accord », vaut acceptation sans réserve du devis et fait office de bon de commande.
- Toute modification de la commande initiale par le client donnera lieu à un nouveau devis.
- En cas de litige, le devis signé, les pièces échangées, ainsi que la copie des travaux effectués, constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.
- *Clarisse Freyssinet* se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment, sans justification. Mais les tarifs appliqués au client sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis. Ils restent valables un mois à compter de la date d'émission dudit devis.

4. Facturation

- Toute prestation donne lieu à l'établissement d'une facture (TVA non applicable, conformément aux dispositions de l'article 293B du Code Général des Impôts).

5. Règlement

- Selon la prestation à réaliser, un acompte de 30 % peut être demandé avant le début de la réalisation des travaux. Dans ce cas, la réception du devis et de l'acompte valident la commande. Pour le reste, les travaux seront livrés à réception de leur règlement.
- Toutes les prestations sont payables en euros, en espèces, par virement bancaire ou par chèque.
- En cas de défaut de paiement, des pénalités seront appliquées à compter du premier jour de retard. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2013 et selon l'article D. 441-5, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.

6. Délai d'exécution et livraison

- Le travail est effectué dans les délais impartis, comme convenu entre les parties.
- *Clarisse Freyssinet* ne pourra être tenue pour responsable d'un retard imputable au mode de transport choisi par le client ou de tout incident survenant lors de l'acheminement de la commande.
- A la réception des travaux, le client dispose d'un délai de 72 heures pour faire valoir toute réclamation. Au-delà de ce délai, le document livré sera considéré comme répondant aux attentes du client.

- En cas de force majeure, *Clarisse Freyssinet* se réserve le droit de reporter le délai après en avoir informé le client.
- En cas de retard ou d'insuffisance dans la transmission des données par le client, ou en cas de demande supplémentaire, *Clarisse Freyssinet* ne saurait être tenue responsable du report de livraison.
- Les informations délivrées par le client lors de la prise de commande ou pendant la réalisation du travail n'engagent que lui. En cas d'erreur dans un élément de récit du client, *Clarisse Freyssinet* ne saurait être tenue responsable et la prestation ne saurait être annulée.

7. Propriété

- Quelle que soit la nature des prestations, *Clarisse Freyssinet* en conserve la propriété pleine et entière jusqu'au paiement intégral des sommes dues.
- Une fois le travail intégralement réglé et à compter de la date de réception du document par le client, *Clarisse Freyssinet* cède tous ses droits d'auteur au client, sauf mention exceptionnelle contraire. Elle ne saurait être tenue responsable de l'utilisation de ses travaux et/ou de leur contenu.

8. Confidentialité

- *Clarisse Freyssinet* s'engage à garder confidentielle toute information communiquée par le client dans le cadre de la réalisation de la prestation.
- Les photocopies de documents remises à *Clarisse Freyssinet*, les notes, ainsi que les enregistrements nécessaires à l'accomplissement des travaux, seront détruits dans le délai de deux mois après la livraison de la prestation, sauf mention contraire du client.

9. Résiliation

- Toute résiliation, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception, au minimum 15 jours avant la date de livraison prévue dans le devis.
- Si l'annulation de la commande est le fait du client, les acomptes versés et les travaux déjà effectués ne seront pas remboursés. Tout travail déjà facturé devra être réglé.

10. Litige

- Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.
- Si le client n'est pas satisfait du travail accompli, il s'engage à rechercher en premier lieu une solution amiable avec *Clarisse Freyssinet*. Dans le cas où aucun accord ne serait possible, le litige relèvera de la compétence du tribunal de Paris, seul compétent, quel que soit le lieu de livraison.
- En cas de litige, la responsabilité de *Clarisse Freyssinet* ne saurait être engagée au-delà du montant de la commande. Elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de la mauvaise utilisation des travaux ou de modifications qui seraient effectuées par le client une fois le document livré.